

Les conceptions de la nation influent fortement sur les modèles d'intégration. La plupart des auteurs considèrent que la conception ou l'idéal de la nation forme le noyau des modèles nationaux d'intégration.

Etat-Nation

L'État-nation est l'imbrication d'une réalité à la fois juridique, institutionnelle et territoriale (l'État), et d'une dimension morale, culturelle, ou ethnique (la nation). **L'État-nation est donc à la fois une société politique et une communauté identitaire.**

Cette communauté identitaire instituée par l'État-nation engendre ce qu'Étienne BALIBAR appelle une "ethnicité fictive" : "Aucune nation ne possède naturellement une base

ethnique, mais à mesure que les formations sociales se nationalisent, les populations qu'elles incluent, qu'elles se répartissent ou qu'elles dominent sont "ethniscisées", c'est-à-dire représentées dans le passé ou dans l'avenir comme si elles formaient une communauté naturelle, possédant par elle-même une identité d'origine, de culture, d'intérêts, qui transcende les individus et les conditions sociales" (BALIBAR et WALLERSTEIN 1997).

Les grands modèles en Europe : deux types de différenciation

Une différenciation fondée sur les modalités de la construction nationale : unicité versus pluralisme (BAROU 2001)

Soit la nation est le résultat d'un processus d'unification territoriale, d'affirmation d'unité politique et linguistique, de redécouverte d'une communauté d'histoire (France, Portugal, Suède, Danemark, Espagne, et plus tardivement Allemagne, Italie, Grèce, Finlande, Autriche).

Dans ce cas, la nation est conçue comme un tout homogène. Le principe essentiel est alors, en général, celui d'égalité entre les citoyens, et la hantise est celle de l'apparition de phénomènes de différentialisme culturel. Ce qui tend à définir l'État-nation et l'unicité de l'État, du peuple et de la culture nationale, que cette unicité soit fondée sur un principe d'adhésion politique (France), ou d'homogénéité culturelle (Allemagne).

Soit la nation est l'association d'entités différentes qui conservent, au sein de l'État nation, une certaine autonomie sur le plan administratif et juridique (Royaume-Uni, Confédération helvétique, Belgique, Pays-Bas, et à un

moindre degré, pays scandinaves).

Dans ce cas, la nation est conçue sur le modèle du pluralisme culturel, voire linguistique. La nation est considérée dans la diversité de ses composantes.

Une différenciation fondée sur le type de lien mis en avant : lien politique versus lien communautaire

Il est usuel de différencier deux idées modernes de la nation, l'une (la nation politique) se définissant par l'idéologie de la Révolution française, l'autre (la nation culturelle) renvoyant à la construction nationale allemande.

Malgré leur schématisation, on a affaire effectivement à deux grands modèles reconnus par les politistes, sociologues et historiens. Ils apparaissent dans les rubriques nationales ci-dessous.

Notons que tous les nationalismes contiennent à la fois des éléments culturels et politiques. La distinction entre "nation politique" et "culturelle" souligne la manière dont historiquement l'accent est porté sur tel ou tel principe de l'organisation politique.

Royaume-Uni : La nation pluraliste

Les anciens royaumes et nations rassemblés sous la Couronne du Royaume-Uni ont toujours conservé leurs identités collectives, écossaise, irlandaise et galloise essentiellement, et leurs droits culturels et légaux respectifs. Ces identités plurielles s'expriment à travers l'existence d'équipes sportives, de rituels, de régiments propres à chaque nation au sein de l'armée britannique. Le Royaume-Uni est un État multinational où l'Angleterre occupe une position dominante.

L'existence d'une société aux identités plurielles a favorisé la prise en compte des identités des communautés issues de l'immigration, qu'elles soient fondées sur une base religieuse ou ethno-nationale.

Le Royaume-Uni, comme les Etats-Unis, érige le pluralisme socio-culturel et politique en valeur dominante.

France : La nation-adhésion

L'idéal de la "nation révolutionnaire" ou "nation-contrat", ou "nation-adhésion" est exprimé à l'époque de la Révolution, puis est théorisé à la fin du XIX^e siècle, par Fustel de Coulanges et Renan. Dans une perspective constructiviste ou artificialiste, la nation se conçoit comme un édifice bâti à partir d'un lien contractuel (à penser en termes de volonté) : **la nation française se représente comme une communauté de citoyens, libres et égaux en droits, qui décide de remettre le pouvoir à la volonté générale.**

En France, c'est l'État qui crée la nation. C'est l'adhésion à des valeurs communes, posées comme universelles, qui est le fondement de l'unité nationale. Le système de croyances est dominé par le principe de l'égalité, qui est opposé à tout différentialisme. Cette conception forme le modèle français de la nation. Elle conduit à occulter le fait que la nation française est aussi une communauté culturelle, construite sur le modèle de l'"ethnicité fictive".

Les résultantes du modèle français de la nation :

- S'il y a plusieurs nations dans le monde, c'est qu'il y a plusieurs types de contrats. La différence entre les nations est politique et non naturelle ;
- Le lien politique est volontaire et universaliste, ce qui différencie cette conception de la nation "culturelle", héritée des ancêtres. Selon une formule souvent utilisée, "on ne naît pas Français, on le devient" (par un acte d'adhésion volontaire à la communauté démocratique) ;
- l'individu est censé s'identifier à la nation ou à la société nationale (on se définit comme Français) et non à des sous-groupes de la collectivité : "Les sous-groupes sont [en principe] éphémères, fluides et ne sont pas de statut comparable à la 'communauté nationale'. Les liens avec des groupes antérieurs à l'émergence de la nation sont rares, ténus, suspects, sans pertinence" (GELLNER 1989).

Allemagne : La nation ethnolinguistique

Johann Fichte prononce en 1807 son "Discours à la nation allemande", premier manifeste d'une conscience nationale allemande. Mais ce n'est qu'en 1871 que se réalise l'unification allemande.

Les écrits de Johann Gottfried von Herder (1744-1803) donnent un fondement théorique à l'identité allemande. La nation est définie par la notion d'âme collective, de liens naturels organiques, d'appartenance à une communauté de langue et de race. Il s'ensuit une irréductible hétérogénéité des communautés nationales. Cette conception prévaut globalement en Allemagne, mais a aussi pu être produite et intégrée au niveau des représentations dans de nombreux pays européens à partir de la fin du XIX^e siècle.

En Allemagne, c'est autour de l'idée de peuple (Volk), en tant que communauté ethnique et

culturelle homogène, d'une généalogie commune que la nation se construit : "l'État allemand se considère comme l'État du peuple allemand. Le Volk est interprété dans le sens d'une communauté d'abord ethnique et seulement ensuite comme celle des citoyens d'un État démocratique" (COLLET 1992).

C'est une conception de la nation qu'on appelle "romantique", celle de la "nation-génie", "nation-détermination", ou encore "nation ethnolinguistique".

Il s'ensuit que l'Allemagne a toujours eu des difficultés pour articuler les deux dimensions de l'appartenance nationale, soit l'appartenance au Volk allemand, d'une part, et la citoyenneté au sein d'un État, de l'autre, qui est très étrangère à sa conception de la nation.

Belgique : État multiculturel plutôt que véritable "nation"

La Belgique est une monarchie constitutionnelle héréditaire depuis la Constitution de 1831. L'histoire a suscité un clivage culturel, linguistique et religieux entre les Flamands, néerlandophones, et les Wallons, francophones (il existe également une enclave germanophone). Pour prendre en compte cette particularité, et sous la pression des revendications flamandes, la Belgique est devenue en 1993 un État fédéral avec la création de trois communautés (néerlandophone, francophone et germanophone) et de trois régions (flamande, wallonne, bruxelloise). Chacune de ces entités dispose d'un pouvoir législatif et d'un pouvoir exécutif.

La Belgique s'est déclarée État multiculturel.

Le communautarisme est le principe fondamental de la société et du système belge, y compris sur le plan linguistique. Il existe un État belge, mais il "n'a pas su susciter une véritable Nation belge, par manque d'unité morale du pays, ou par absence de solidarité citoyenne. C'est une faiblesse du pays qui a imposé la mise en place d'un fédéralisme politique, qui s'est aggravée au point de mener le pays à la limite de l'éclatement entre les deux principales communautés" (GONON 2002).

Comme aux Pays-Bas, il existe en Belgique un système "à piliers" : la vie sociale est traditionnellement structurée par trois piliers, le pilier catholique, le pilier libéral (minoritaire), et le pilier socialiste.

Pays-Bas : Pluralisme culturel, ethnique et religieux

Les Pays-Bas se caractérisent par l'importance des valeurs laïques de tolérance, un pluralisme ethnique et religieux, ainsi qu'un multiculturalisme. Chacune des douze provinces qui forment les Pays-Bas est dirigée par un Conseil provincial doté de larges compétences.

La particularité de l'histoire nationale a fait qu'il y a eu une "sociétisation de l'État", et non une "étatisation de la société", comme c'est le cas notamment en France.

La société néerlandaise est une société plurielle organisée

par "piliers" (système du *Verzuiling*, traduit par "piliarisation"). Les catholiques et les protestants ont construit des réseaux organisationnels dans tous les domaines de la vie publique, et les segments non religieux de la vie publique (les partis politiques par exemple) ont fait de même. Selon ce système, la société est gouvernée par les élites de chaque pilier. Les fonds et aides de l'État vont aux différents piliers, qui mettent en œuvre la politique de l'État. Le système des piliers n'est plus dominant aujourd'hui, et dans une certaine mesure il a disparu plus ou moins complètement.

Suède : Importance de l'État-Providence et recherche du bien commun

État-nation (monarchie parlementaire) de construction ancienne, la Suède articule le souci du principe d'égalité et le respect de la liberté individuelle. La Suède a une tradition démocratique, de justice sociale et de solidarité internationale.

La vie publique est construite autour de valeurs communes : importance de l'État-Providence lié à l'idée de *folkhem* "maison du peuple" (concept de la pensée social-démocrate qui renvoie à l'État-Providence), recherche de compromis social et de consensus, rôle important des collectivités

territoriales, reconnaissance des spécificités culturelles, tolérance culturelle et religieuse. Le fonctionnement social accorde une grande importance aux services publics, à la qualité des services, au fonctionnement participatif avec des négociations collectives, au respect de la règle. Il existe un fort contrôle social. Ces caractéristiques favorisent le pragmatisme dans le traitement des problèmes sociaux.

Il n'est pas question en Suède d'intégration des individus à l'État-nation, mais de leur participation à la vie sociale et politique, notamment au niveau local.

Italie : Particularismes culturels et unicité de la nation, une situation intermédiaire

L'Italie se trouve dans une situation intermédiaire entre le nationalisme culturel "à l'allemande" et le nationalisme politique "à la française". Société multiple et fragmentée (on parle de l'Italie des cent villes, "*delle cento città*"), l'Italie a été unifiée tardivement (1861), notamment autour du mythe de l'unité nationale, de la langue italienne et du catholicisme.

La société italienne ne s'est pas construite par son identification à l'État ou à l'idée de Nation. Aux particularismes locaux et régionaux, très forts, sont liés des identités sociales et culturelles très diversifiées.

Ces identités forment "une mosaïque de cultures, de langues, de structures économiques et sociales. En un mot, il s'agit d'une nation dont il faut chercher le principe constitutif et explicatif au cœur des dynamiques locales. [...] Le sentiment d'appartenance est familial, local, accessoirement régional, mais pas national" (GALLAND et PFIRSCH 2000). L'identification nationale est donc faible en Italie. Les Italiens se définiraient plus comme un peuple que comme une nation. Néanmoins, la fierté nationale est assez forte, et il existe des valeurs centrales, communes, qui fondent une identité nationale.